

## LA CONDITION DE LA FEMME DANS LA CHAÎNE D'EXPLOITATION ARTISANALE DES MINÉRAIS AU SUD-KIVU EST DE LA RDC (1982-2021)

**Casimir MASHI NGUNZA**

Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu (ISP) de Bukavu, RD Congo  
[casimangu@gmail.com](mailto:casimangu@gmail.com)

&

**Marc NYAMUGABO NTAVUNA**

Institut Supérieur des Techniques de Développement de Bukavu (ISTD) de Bukavu,  
RD Congo  
[marcntavuna2000@yahoo.fr](mailto:marcntavuna2000@yahoo.fr)

**Résumé :** Le secteur minier artisanal souvent informel, fait surtout appel à des formes simplifiées d'exploitation, d'extraction, de récolte et de transport des minerais par le travail manuel. Cependant, l'utilisation d'une mécanisation est limitée. Il s'observe que la présence des femmes et filles est importante dans les mines artisanales au Sud-Kivu (Est de la République Démocratique du Congo) et elles représenteraient la main-d'œuvre significative dans les mines d'or, de cassitérite et colombo-tantalite (coltan). Maillon important dans la chaîne d'exploitation artisanale des minerais dans le contexte des conflits armés et post conflit, les femmes sont exploitées et opprimées par l'homme et souvent victimes de viols, de toutes sortes de violences et violations de droits humains de la femme en plein exercice de leur travail. Cette étude cherche, dans le cadre de défense et de promotion des droits du genre, à renforcer l'aspect résilience susceptible de favoriser chez la femme son autonomisation socio-économique qui doit obligatoirement passer par la restauration sanitaire, psycho-sociale, juridique (justice et réparation) et par celle de son milieu naturel exploité et dominé par l'Homme.

**Mots-clés :** Minerais - Femme - Exploitation - Autonomisation

## THE STATUS OF WOMAN IN THE ARTISANAL MINING CHAIN OF MINERALS IN SOUTH-KIVU EAST OF DRC (1982-2021)

**Abstract :** The artisanal mining sector, which is often informal, mainly uses simplified forms of exploitation, extraction, harvesting and transport of minerals through manual labour. However, the use of mechanization is limited. It is observed that the presence of women and girls is important in the artisanal mines in South Kivu (East of the Democratic Republic of Congo, DRC in acronym) and they would represent the significant workforce in the gold mines, cassiterite and colombo-tantalite (coltan). Important links in the chain of artisanal exploitation of minerals in the context of armed conflicts and post-conflict, women are exploited and oppressed by men and often victims of rape of all kind of violence and violations of women's human rights in the full exercise of their work. This study seeks, within the framework of the defense and promotion of gender rights, to strengthen the aspect of resilience likely to promote women's socio-economic empowerment, which must necessarily go through health, psycho-social and legal restoration (justice and reparation) and by that of its natural and human-dominated environment.

**Keywords :** Minerals - Woman - Exploitation - Empowerment

## Introduction

Les minerais sont des produits précieux dont la valeur et les rôles ne sont plus à démontrer. Le secteur d'exploitation artisanale des minerais occupe une place importante parmi les activités économiques dans la société de nos jours. C'est à juste titre que les hommes et les femmes s'y engagent avec engouement d'autant plus que dans ce secteur le profit s'avère plus rapide et plus rentable que dans le secteur agricole. Les estimations, d'après Jacquemont (2009), fixeraient entre 500.000 et 2 millions le nombre des personnes qui travaillent de manière informelle dans les mines artisanales et de petite taille en RDC et plus particulièrement au Sud-Kivu.

Notre propos consiste à dégager les aspects économiques, politiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation artisanale des minerais en rapport avec le travail des femmes au Sud-Kivu, région souvent perçue comme uniquement agropastorale et touristique par excellence à raison de la beauté féerique de sa nature, note Willaert (1973), mais aussi à cause de sa triste renommée de « capitale de viols du monde » vu la persistance des bastions de groupes armés, terreur des femmes. De ce pas, ce sujet est appréhendé sous deux angles historiques. L'un porte sur la chaîne d'extraction de métaux précieux où la femme s'affiche comme un maillon important en tant qu'actrice dans un « environnement exploité et dominé par l'homme » selon Gandon (2009, pp.5-25). Et l'autre concerne les incidences sur la condition de la femme exploitée et opprimée par l'homme.

La problématique de la condition de la femme est une question préoccupante d'actualité à l'Est de la RDC. Elle nécessite une analyse méticuleuse portant, non seulement sur le statut de la femme, les acteurs de violations des droits humains et les enjeux divers, mais aussi sur le contexte et les conditions d'exploitation et d'oppression de la femme. Appréhendée dans une perspective historique, la question impliquant les exploitants miniers dans l'oppression et l'exploitation de la femme est, selon l'expression de Vandana (1995), en parfait rapport avec « l'environnement exploité et dominé par l'homme ». Ceci implique une analyse une analyse de l'impact sur l'autonomisation socio-économique de la femme prônée par les organisations qui promeuvent les droits des femmes. Appuyant cette affirmation, Gandon (2009, pp.5-25) note que les philosophes anglo-saxons Mary Mellor, Carolyn Merchant, Val Plumwood, Ariel Salleh, Karren Warren et l'Indienne Vandana Shiva « ont repris le terme « écoféminisme » pour mettre en lien la relation qu'il y a entre l'exploitation et la domination de la nature par les hommes ainsi que l'exploitation et l'oppression des femmes par les hommes », cas des femmes du Sud-Kivu exploitées et opprimées dans leur milieu naturel du reste dévasté par les exploitants miniers et les seigneurs des guerres par ailleurs commanditées par les milieux militaro-politico-affairistes nationaux et étrangers.

Aujourd'hui, territoire post-conflit caractérisé par de nombreuses séquelles : insécurité, abandon de milieux ruraux et des activités agricoles, exode rural, autorité de l'Etat à restaurer, crise financière, écologie en souffrance, l'Est de la RDC en général et le Sud-Kivu en particulier demeurent encore un repaire de prédilection de groupes armés des autochtones (Mai-Mai) et des étrangers comme le Front pour la Démocratie et la Libération du Rwanda (FDLR), le Front National de Libération du Burundi (FNL), le Red Tabara et le Front pour la Démocratie du Burundi (FRODEBU). L'existence des riches mines justifie leur présence et leur exploitation

permet la poursuite de la guerre et leur assure la survie grâce au trafic illicite des minerais et autres ressources naturelles. Ainsi pour différentes motivations, les femmes étaient impliquées dans ces activités illégales durant la balkanisation du pays (1998) et même après sa réunification (2003). Il serait alors intéressant d'examiner leur situation en temps de paix et de conflits armés dans le travail d'exploitation minière et les conséquences de celui-ci sur le genre.

Après le constat ci-haut établi, des interrogations pertinentes préoccupent notre raisonnement dont voici les plus en vue : 1) Quelle a été l'évolution de la condition de la femme au Sud-Kivu ? 2) Quel lien existe-t-il entre l'exploitation minière et la condition féminine ? 3) Quelles sont les incidences de l'exploitation minière sur le genre (femmes et filles) au Sud-Kivu ? 4) Comment favoriser l'appropriation de l'autonomisation socio-économique par la femme ?

Le fil conducteur de notre réflexion se base sur les hypothèses suivantes : Dans son évolution, trois niveaux de perceptions du concept « condition féminine » (émancipation) seraient définis dans l'univers minier du Sud-Kivu. Le premier niveau serait lié à la tradition ancestrale dont le statut de la femme est celui d'un être inférieur relégué aux tâches domestiques et champêtres, chargé de nourrir la famille et garder les enfants au foyer pour une éducation de base. Le second concernerait l'époque coloniale dominée exclusivement par l'exploitation industrielle des minerais. Durant celle-ci, le processus de promotion du genre aurait été relativement positif vu l'encadrement des femmes et filles dans les structures sociales (foyers sociaux ou centres féminins) pour couture, alphabétisation, rudiments d'hygiène et assainissement, de cuisine, savoir-vivre... à l'initiative des sociétés minières capitalistes et les missions chrétiennes (catholiques et protestantes). Enfin, le troisième et dernier niveau correspondrait à l'époque post coloniale plus spécialement à l'ère de la libéralisation de l'exploitation et commercialisation des métaux précieux (or, diamant...) par l'Etat zaïrois (congolais).

Quant au lien entre l'exploitation minière et la condition féminine, il serait la participation des femmes comme maillon non négligeable dans la chaîne de la production des minerais. Par ailleurs, il existerait un lien de rapport entre la femme exploitée et opprimée et l'environnement (son milieu naturel) exploité et dominé par l'homme exploitant minier.

L'exploitation artisanale des métaux précieux au Sud-Kivu aurait causé des incidences négatives sur l'émancipation de la femme plus particulièrement sur son autonomisation socio-économique, sur le respect de ses droits humains et sur son milieu naturel, berceau de la vie.

L'appropriation de l'autonomisation socio-économique par la femme serait possible en consolidant la résilience chez la femme par le passage obligatoire de sa restauration physique et mentale (sanitaire), psycho-sociale, juridique (justice et réparation) et de son milieu naturel (environnement).

La province du Sud-Kivu dont il est question selon les précisions apportées par Maboloko (2007, p.85) est située à l'Est de la République Démocratique du Congo. Avec une superficie de 65.130 km<sup>2</sup>, elle occupe 3% de la superficie totale de la R.D. Congo. Bukavu, sa capitale, est située à 28°51' de Longitude Est et 2°31' de Latitude Sud, à une altitude de 1.635m au-dessus du niveau de la mer.

La topographie de la province du Sud-Kivu présente une variété des plateaux à l'Ouest, des montagnes, des volcans (Kahuzi-Biega, ...) et des plaines alluviales à l'Est. Sa végétation est aussi variée : la forêt dense à l'Ouest, repaire des hommes en armes (Mwenga, Shabunda), la végétation étagée à l'Est, domaine touristique (Kahuzi-Biega, Itombwe) et une savane boisée au Sud (Fizi, Uvira).

Subdivisée sur le plan politico-administratif en huit territoires (Kabare, Kalehe, Idjwi, Fizi, Mwenga, Shabunda, Uvira, Walungu) tous riches en minerais divers, la province du Sud-Kivu se caractérise par une diversité ethnique et culturelle. Les Bashi et Barega constituent une portion majoritaire de la population totale. Province issue de la division politico-administrative de l'ancien Kivu en trois provincettes en 1988 : Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu (ordonnance-loi de juillet 1988), le Sud-Kivu connaît depuis 1996 un cycle de violences dues aux guerres à répétition (rébellions de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre, AFDL en sigle et du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, RCD en sigle, groupes armés, conflits interethniques) où la femme et les enfants ont eu à payer un lourd tribut. Aujourd'hui, c'est un territoire, selon Muzalia et alii (2022, pp.6-44), qui évolue en état de ni paix ni guerre.

## 1. Evolution de considérations sur la femme au Sud-Kivu

Dans le cadre de cette étude, il faut entendre par « condition de la Femme » la situation sociale lui imposée qui la marginalise à cause des traditions et préjugés, et ses efforts pour s'en affranchir. Concrètement, il s'agit de lutte pour l'autonomisation de la femme pour son développement, le droit à l'éducation pour la fille et le respect des droits humains du genre au Sud-Kivu et ce, dans le contexte de l'exploitation minière. Par une approche diachronique, examinons la considération sur la femme au Sud-Kivu à travers les temps. Trois perceptions correspondant aux grandes périodes de l'histoire de la RDC sont dégagées à savoir :

### 1.1. *La perception avant la colonisation*

Il s'agit de conception traditionnelle de la femme par la société traditionnelle. La représentation féminine n'a pas connu d'évolution notable. Dans la société traditionnelle au Sud-Kivu, les statuts et les rôles assignés aux hommes et aux femmes sont déterminants pour leur participation au développement de leur communauté. Aussi l'inégalité en termes de rapports de pouvoir ou de participation à la prise de décision est l'une des causes structurelles de l'instabilité économique, culturelle et sociale qui engendrent la pauvreté dans cette province. Mais nous notons que ces inégalités dans les relations hommes-femmes ne cessent de s'accroître, faisant de la discrimination entre les sexes, la forme d'exclusion la plus répandue.

Dans la société traditionnelle au Sud-Kivu, le statut de la femme est celui d'un être inférieur confiné aux tâches domestiques et champêtres, chargé de nourrir la famille, de garder et éduquer les enfants au foyer. Elle n'avait pas droit à la parole dans une assemblée des hommes. Pendant donc des siècles, la femme a été vouée à une vie de femme au foyer ; de par cette considération, l'école était

interdite à son égard. Elle était là pour la procréation. Elle n'a pas droit à la parole dans une assemblée où siègent les hommes. Son avis ne même pas demandé car il ne compte pas.

### *1.2. La perception à l'époque coloniale*

D'une façon générale en R.D. Congo et particulièrement dans les régions d'exploitation minière, la condition de la femme pendant l'époque coloniale fut relativement positive compte tenu de la prise en compte de quelques droits des femmes et filles par les acteurs des sociétés minières industrielles. En effet, durant cette période, le processus de promotion du genre (femme) avait été amorcée même si c'était timidement vu l'encadrement des femmes et filles dans "les foyers" ou "centres féminins". Les femmes y apprenaient la couture, l'art culinaire, l'hygiène et l'assainissement, alphabétisation, le savoir-vivre, etc. Les sociétés minières étaient épaulées dans cette tâche caritative par des missions chrétiennes (catholiques surtout) par l'intermédiaire des congrégations religieuses (sœurs religieuses). Cependant la proportion de ces femmes dans le processus d'émancipation était infime par rapport à la masse des femmes sur l'étendue de la colonie du Congo belge.

### *1.3. La perception à l'époque postcoloniale*

L'amélioration de la condition féminine en République Démocratique du Congo commence en 1966, l'année où le Président de la République, Mobutu Joseph-Désiré, proclame l'émancipation des femmes en RDC. Cette fois, c'est toute la société congolaise qui est touchée dans ses fondements. Cependant, une majorité d'hommes n'est pas contre l'idée de voir leur femme militer et occuper des postes stratégiques et paradoxalement ces mêmes hommes s'opposaient à ce que leurs femmes soient instruites par crainte qu'elles se désintéressent du foyer.

Pour Mobutu, la femme jusque-là enfermée dans le statut de « ménagère », devait sortir de l'ombre et jouer un rôle plus visible dans la société. Jeanne (1966, p.212) observe que joignant la parole à l'acte, il nomma une femme dans son gouvernement, Mme Sophie Kanza Lihau, Ministre des affaires sociales, devenant ainsi la toute première femme congolaise ministre. Dans la foulée, d'autres femmes furent nommées Bourgmestres comme Cathérine Madimba Nzuzi ou Nzuzi wa Mbombo, Véronique Kani ... Notons que dans le nouveau Congo dont Mobutu rêvait, la femme comme l'homme, pouvait désormais exercer n'importe quelle activité. « Homme nouveau, Femme nouvelle », c'est le slogan trouvé pour accompagner ce rêve.

A partir de 1982, ce louable message de conscientisation à l'égard de la femme fut battu en brèche, cet état des choses correspondant à l'époque de l'exploitation artisanale des minerais au Sud-Kivu. La femme fut chosifiée, victime de l'exploitation et oppression par les hommes annihilant tout espoir de lutte pour l'amélioration de la condition féminine (émancipation).

Même actuellement, la journée mondiale dédiée aux femmes (8 mars) n'est pas comprise par les femmes rurales du Sud-Kivu comme la lutte pour la libération, pour l'égalité des sexes, l'autonomisation pour la prise en charge de

soi et pour le développement, mais comme une journée de fête où les hommes doivent offrir des cadeaux aux femmes.

Il est vrai que depuis un certain temps, l'accent est mis sur le rôle que devrait jouer la femme dans l'émergence d'un Etat où régnerait l'égalité entre les sexes. Mais malheureusement plusieurs obstacles font à ce que la femme ne puisse pas prendre la place qui doit être la sienne entre autres l'exploitation artisanale des minerais où la femme est impliquée de gré ou de force.

## 2. Femme dans l'univers des exploitants miniers

### 2.1. Historique de l'exploitation artisanale des minerais au Sud-Kivu

La République Démocratique du Congo est un scandale géologique. Ses réserves sont estimées à 50% des réserves mondiales de cobalt, 10% de cuivre, 30% de diamant ainsi que d'un potentiel important en or, uranium, coltan et manganèse d'après les études de Mutabazi et Nyassa (2008, p.26).

L'exploitation minière dans la province du Sud-Kivu date des années 1920 par la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands lacs africains (CFL). Sous la plume de Mashi (2016, p.288), l'Histoire retient que c'est en 1926 que la Minière des Grands Lacs africains (MGL) produit son premier minerai d'or depuis le bassin de la Mobale à Kamituga dans le territoire de Mwenga. L'or et la cassitérite (étain) constituaient les principales sources d'exploitation industrielle.

Durant l'époque coloniale, l'industrie minière a constitué l'échine de l'économie nationale. Son impact socio-économique fut positif dans une large mesure pour diverses raisons ci-après :

- L'économie minière a permis le développement économique en étendant les marchés intérieurs ;
- Elle a accru les courants entre l'économie intérieure et les échanges extérieurs ;
- L'économie minière a diversifié l'exploitation et orienté les importations vers les matières premières ;
- Elle a résorbé le sous-emploi et promu l'entreprise locale selon le Ministère de la coopération de la République du Zaïre (RDC), (1981, p.15).

En outre, cet impact jugé positif concernerait aussi la condition féminine à cause des actions concrètes en faveur des femmes des travailleurs et des environs des mines (foyer social, couture, art culinaire, alphabétisation, savoir-vivre).

En 1976, une nouvelle société belgo-congolaise fut créée : la Société Minière et Industrielle du Kivu, SOMINKI, en sigle. Elle était issue de la fusion de neuf sociétés minières dont les activités remontaient à l'époque coloniale. Cette nouvelle société à laquelle l'Etat congolais participait à 28% devint un acteur important des activités minières dans le Kivu entier et plus particulièrement le Sud-Kivu, pionnier en matière minière. La SOMINKI exploitait l'or, la cassitérite, le colombo-tantalite (coltan), le béryl, la monazite, ...La SOMINKI occupa aussi une place importante dans les circuits politiques et économiques de la RDC, mais dont la rentabilité fut très insuffisante selon les études de Mutabazi (2008, p.26). A partir de 1982, la SOMINKI travaillera désormais en concurrence avec les

exploitants artisanaux miniers jusqu'à sa dissolution le 29 Mars 1997 car, note Shafiee (2010, p.26), elle était confrontée à la chute des cours de l'or et de cassitérite sur les marchés mondiaux.

Le contexte historique de l'instauration du système d'exploitation artisanale des minerais en République du Zaïre (actuelle RDC) reste lié d'une part à l'ampleur du commerce frauduleux des métaux précieux à l'époque postcoloniale qui approvisionnait les comptoirs des pays voisins (Rwanda, Burundi, Tanzanie, Uganda et Congo Brazzaville) et d'autre part, lié aux difficultés économiques auxquelles était confrontée la SOMINKI suite à la crise d'Étain sur le marché international des années 1980. Le gouvernement Zaïrois (congolais) de l'époque, piloté par le Premier Commissaire d'Etat (Premier Ministre), KENGO Wa Dondo, décréta la mesure économique de faire participer librement les Zaïrois (Congolais) à l'exploitation minière à titre privé dans le cadre d'une loi réglementant ce secteur.

Ainsi naquit le secteur artisanal à la suite de la promulgation de l'Ordonnance-Loi n°82/039 du 5 Novembre 1982 portant la libéralisation du secteur de l'Or et du Diamant. Elle reconnaissait à tout Zaïrois (Congolais) le droit de s'adonner à l'exploitation minière en dehors des concessions exploitées et appartenant juridiquement aux sociétés minières comme la SOMINKI. Cette exploitation concerne les opérations menées par des individus ou de petits groupes d'individus dans une démarche qui s'apparente à une cueillette opportuniste.

La liquidation certaine de la SOMINKI avait correspondu en 1997 à l'époque de graves tensions sociales dans la région de Grands Lacs africains et plus particulièrement en RDC où plusieurs forces combattantes s'organisaient de part et d'autres pour s'octroyer, affirme l'économiste Mutabazi (2008, p.26), « le contrôle de certaines activités commerciales en vue de financer ce qui allait devenir une véritable tragédie » où les femmes payèrent particulièrement un "lourd tribut" d'après les études de International Alert (2004, p.16) et le RFDA (2004,p.16). De nombreux seigneurs de guerre et des chefs des groupes armés congolais ainsi que le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), ont été impliqués dans l'exploitation des ressources minières. A son tour, Vlassenroot (2003, pp.115-152) apporte un clair témoignage à ce propos que celle-ci leur a procuré des revenus pour financer la guerre et s'enrichir individuellement.

Toute proportion gardée, la guerre est un facteur qui a donné une nouvelle dimension, en l'amplifiant, au phénomène étudié. En effet, avant 1996 - 1998, l'exploitation artisanale des minerais était circonscrite dans les zones périphériques des centres miniers des sociétés industrielles (SOMINKI, SOREMI, etc.). Brusquement, elle est devenue une activité économique importante au Sud-Kivu et concernera tous les territoires et leurs populations sans distinction de sexes. C'est la période de l'anarchie minière (1998 - 2005) pour reprendre les termes de Mutabazi et Nyassa (2008, p.50). L'exploitation s'avère largement informelle, elle est pratiquée sans planification, avec des méthodes et des outils souvent ancestraux et rudimentaires, une ressource mal connue. Ce mode

d'exploitation a exposé la femme à une exploitation et oppression souvent abjecte avec des incidences fort décriées.

## 2.2. *Exploitation du genre (Femme)*

Ce point se propose à traiter la situation des femmes dans les zones minières. Il met en exergue leurs activités liées à la chaîne de production minière (transport) et leurs activités commerciales privées sur les sites miniers.

### 2.2.1. *Le travail des femmes d'hier à aujourd'hui*

La contribution économique et le travail des femmes dans la société traditionnelle s'avèrent indispensables.

Parmi les peuples au Sud-Kivu à l'époque précoloniale, s'observait des différences réelles, d'environnement, de climat, d'organisation politique, sociale et économique, de système de parenté. Mais quasiment ces sociétés avaient une base agraire, souligne de sa part, Malu (2006, p.23). En vérité, l'ingéniosité de ces peuples combinait à divers degrés et selon les conditions de l'environnement l'agriculture avec l'élevage, la pêche, la chasse et/ou la cueillette.

Le type d'économie pratiquée fut celle d'autosubsistance avec une accumulation relativement faible. Toutefois à l'économie de base, une gamme importante d'autres activités complétait l'échiquier. Il s'agit de l'artisanat (poterie, vannerie, tissage, teinturerie, métallurgie, sculpture). L'agriculture était restée la base de l'économie traditionnelle. Cependant, elle apparaît comme un domaine réservé aux femmes.

Une division sexuelle du travail assez marquée s'était définie dans la société, même si elle n'était pas absolue. Les travaux lourds dans l'agriculture comme le défrichage des terres, le labour et leur préparation revenaient à l'homme. La femme s'occupait ensuite des semailles, de l'entretien et de la récolte. En dehors de ces tâches, elle pouvait se livrer à l'artisanat, notamment la poterie, la vannerie, etc. Sinon la femme assurait la totalité des tâches domestiques (ménage, repas, soins des enfants et leur éducation).

Le rapport du Congo (alors République du Zaïre) soumis à la Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, en sigle CEDAW(1997, p.7), du 10 Février 1997, note que la Femme dans la société traditionnelle est d'abord considérée dans son rôle de mère, d'éducatrice et de dispensatrice de soins. Elle est la gardienne des valeurs et des traditions en plus de son travail aux champs, elle a la charge de tout ce qui concerne la bonne marche de la maisonnée.

Mais qu'en est-il de la situation des femmes du Sud-Kivu depuis 1997 correspondant à la chute du régime Mobutu ? La réflexion du Réseau des Femmes pour un Développement Associatif, en sigle RFDA (2004, p.25), résume la condition de la femme du Sud-Kivu en ces termes sans équivoque que la guerre a éclaté en RDC dans un contexte où les populations locales, en particulier les femmes, étaient déjà fragilisées par l'absence d'infrastructures économiques et sociales viables, dû à trente ans de la crise économique qui frappait de plein fouet la République du Zaïre (RDC) aggravée par la mégestion des gouvernants [...]. « Dans ce contexte de paupérisation généralisée, les stratégies de survie



passent de plus en plus par les femmes, alors que l'absence de développement économique et social, a eu pour conséquence l'appauvrissement de la population féminine, notamment celle issue du monde rural et des milieux péri-urbains ». En conséquence, les femmes sont indistinctement présentes et très actives dans le secteur informel, plus précisément dans le petit commerce, la couture, la teinture, la poterie et la vannerie, générateurs de revenus complémentaires pour la famille. On les retrouve aussi dans la chaîne d'exploitation artisanale des minerais du coltan, cassitérite et de l'or où elles sont employées comme main-d'œuvre bon marché et de surcroît surexploitée et opprimée.

Comment en est-on arrivé là ? Les conséquences socio-économiques des guerres à répétition dans la région des grands lacs africains et plus particulièrement au Sud-Kivu expliqueraient l'engagement de la femme dans la chaîne d'exploitation minière. Au lendemain du génocide au Rwanda en 1994, l'Est de la RDC (ex-Zaïre) devint le théâtre des conflits armés et agressions aux conséquences économiques, humanitaires, écologiques et environnementales notables. Parmi les voisins du Congo, Mutabazi (2008, p.11) cite le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ainsi que plusieurs groupes rebelles qui se sont disputés âprement l'accès à l'exploitation des minerais du Congo.

Un rapport témoin d'experts de l'ONU présenté en 2001 au Conseil de Sécurité de l'ONU avait dénoncé les grandes quantités du minerai de coltan illégalement extraites du sol du Congo et transportées en contrebande par les armées ougandaises, rwandaises et burundaises qui occupaient l'Est du Congo. A toute évidence, les nerfs des conflits à l'Est de la RDC sont inextricablement liés à l'exploitation des minerais comme le confirme le discours du Président de la RDC, Félix Antoine Tshisekedi (2022) du haut de la Tribune des Nations Unies dans sa session ordinaire de Septembre 2022 à New York.

Le Sud-Kivu a été naguère une zone très militarisée avec la présence de six à sept armées sur son sol. Parmi celles-ci, deux principales se sont opposées sans laisser de quartier : le RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) soutenu par les alliés Rwandais, Ougandais et Burundais d'un côté et de l'autre côté, les milices armées Maï-Maï, alliées aux rebellions Hutu rwandaises et burundaises. En plus de nombreuses pertes en vies humaines directement et indirectement liées aux conflits armés, le pillage organisé par les acteurs armés en présence a fini par mettre en moule la structure de l'économie et les infrastructures sociales du Sud-Kivu, déjà fortement mises à mal par des années d'incurie et de mauvaise gestion sous le régime dictatorial de Maréchal Mobutu. La guerre a considérablement appauvri les populations locales du Sud-Kivu.

L'épuisement des sols surexploités, la forte densité démographique dans certaines zones du Kivu montagneux, la forte pression exercée sur les communautés locales par l'afflux massif de réfugiés Rwandais de 1994 (fuyant le génocide) et le déplacement sans précédent des populations fuyant les combats incessants entre les diverses forces combattantes se présentent comme des facteurs devant expliquer l'engagement des femmes dans la chaîne d'exploitation minière. Car, tous les secteurs de l'économie du Sud-Kivu ont été sous le collimateur des affres des conflits armés.

### 2.2.2. *Activités des femmes dans les carrés miniers*

Après de durs travaux d'excavation par les hommes à la recherche des minerais, les femmes et les filles interviennent à des étapes bien déterminées dans l'exploitation artisanale des métaux précieux. Ainsi, observe-t-on des activités directement liées à l'extraction des minerais et d'autres connexes à celle-ci. Dans la première catégorie nous citerons : le transport et le concassage tandis que la deuxième catégorie concerne les activités telles que le commerce à titre privé pour ne citer que ce cas.

#### 2.2.2.1. Le transport des minerais

Dans les carrières minières au Sud-Kivu, les femmes et les filles constituent un maillon important dans la chaîne des activités de l'exploitation artisanale. A la fin de la décennie 1990, l'essor de l'exploitation artisanale des minerais a engendré un fort exode vers les sites miniers. Cette ruée, particulièrement vers le coltan, la cassitérite et l'or, s'est traduite par un déracinement probablement irréversible des jeunes. Partout l'agriculture y perd ses bras au profit du travail dans les mines.

Etant donné que l'exploitation est beaucoup plus artisanale et n'exige ni une infrastructure de transport spécial ni des équipements lourds et moins encore la construction des entrepôts de stockage, les femmes et les filles participent activement au transport des minerais. Elles sont embauchées pour des tâches connexes à l'orpaillage comme le transport d'eau et des pierres. Elles attendent ainsi des colis des graviers ou des sables à la sortie des puits (en cas d'exploitation souterraine ou filonienne) pour les acheminer aux « loutras » ou laveries dans un premier temps. Pour ce qui est des minerais alluvionnaires et éluvionnaires, le lavage se fait immédiatement à la rivière par les femmes. Dans un second temps, il s'agit du transport des minerais sortis de laveries vers les centres d'évacuation et d'écoulement dans quelques agglomérations poussées comme des champignons dans les zones minières. Ces femmes sont communément appelées « Mamans Hilux » (transporteuses, allusion faite aux camionnettes tout terrain de marque Toyota du Japon).

A propos, la main-d'œuvre féminine est intéressante et très sollicitée parce que non seulement elle est prétendue être forte en matière de transport mais aussi elle jouit de la confiance que les propriétaires des puits et certains creuseurs accordent aux femmes en temps de paix. Cette confiance aux femmes est liée au concubinage entretenu entre elles et les creuseurs tandis que pour les patrons, les femmes sont moins voleuses et moins enclines au détournement des colis. Ce transport se fait au dos ou sur la tête du puits vers les dépôts de stockage de fortune.

Après avoir récolté et amassé les minerais recherchés : or, coltan, cassitérite, on prépare les colis à transporter vers les centres d'évacuation (agglomérations). Cette tâche revient traditionnellement aux femmes et parfois certains hommes s'y apprennent, tous convoyés sous escorte par des propriétaires des produits. Le maigre paiement se fait en fonction des accords conclus entre elles et les creuseurs : à la tâche, c'est-à-dire en fonction des colis ou sacs transportés (25 à

30kg) ou encore en fonction de la distance à parcourir (de la forêt ou depuis le chantier jusqu'au centre d'évacuation).

#### 2.2.2.2. Le concassage des roches par les femmes.

Cette activité avait conduit inexorablement des masses laborieuses des femmes et filles à se ruer sur cette manne avec l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, bravant souvent à leurs risques, périls, violences et violations des droits de toutes sortes qu'elles subissaient allant jusqu'à transporter de lourds fardeaux que leurs propres poids et piler les graviers. Après la procédure de creusage (excavation), les roches minéralisées d'or doivent être transportées, nettoyées et tamisées. Généralement ces tâches sont réservées aux femmes et filles comme exposé plus haut.

L'action de piler consiste à casser les roches de quartz en une poussière plus malléable dans un mortier en métal avec un pilon en fer également. Cette poudre est alors tamisée et nettoyée dans le "loutra" ou laverie. Les femmes pileuses sont communément appelées « Mamans Twangueuses » (du verbe kutwanga en kiswahili : piler dans un mortier). Beaucoup de femmes sont devenues des « Mamans Twangeuses » (pileuses de graviers). C'est là que les femmes « Twangueuses » reçoivent des colis de roches pour le concassage. La poudre recueillie est tamisée puis versées dans la laverie (loutra) ; là où il n'y en a pas, l'opération s'accomplit à la rivière après le versement des substances chimiques (mercure, etc).

Les femmes bénéficient l'embauche auprès des creuseurs en offrant leur propre corps. Les propriétaires des puits communément appelés PDG ou Patrons restaient solidaires entre eux pour ne pas recruter les femmes qui ne leur accordaient pas leurs faveurs pour assouvir leurs désirs sexuels. En conséquence, nombreuses femmes se sentaient contraintes de se prostituer pour obtenir le boulot indispensable pour la survie de leurs progénitures. En outre, ces femmes étaient souvent livrées à la fouille corporelle accomplie par les hommes en plein air dans le but de s'assurer qu'elles n'avaient pas volé et ou caché l'or sous les vêtements. De telles pratiques prohibées pour raison de pudeur sont condamnables car une femme ne peut être fouillée que par sa semblable.

#### 2.2.2.3. Commerce sur les sites miniers

Sur les sites miniers, les femmes et filles s'adonnent au commerce pour la survie de leurs progénitures pour les premières et pour faire face aux dépenses personnelles (habits, bijoux, effets de beauté, souliers, etc ...) pour les deuxièmes. Ainsi, dans ce domaine précis, remarquons-nous deux sortes de commerce exercé par les femmes et filles au Sud-Kivu minier : le commerce ambulatoire et "sédentaire" ou résidentiel.

Le commerce ambulatoire concerne les femmes qui font les va-et-vient quotidiens avec des produits à vendre des villages aux sites miniers en pleine forêt. Les principales denrées sont : les farines (manioc, maïs, froment), la banane, le manioc frais, la viande, le sucre, les poissons, etc ... et une gamme des marchandises des produits manufacturés (pagnes, pantalons, chemises, ...). En

ce qui concerne le commerce des produits alimentaires, quelques inconvénients sont à souligner : le harcèlement sexuel, l'octroi des crédits aux artisans qui ont du mal à les honorer, les viols fréquents à l'aller ou au retour de sites miniers car la plupart d'entre elles tombent sous embuscades des hommes en armes qui n'hésitent pas de les abuser, elles sont également mouillées par la pluie susceptible de causer certaines maladies et finalement arrivées à la maison, elles sont confrontées aux caprices ménagers et conjugaux.

Quant au commerce "sédentaire" (résidentiel), sur les sites miniers il concerne principalement le fonctionnement des restaurants de fortune, des maisons de tolérance, des bistrotts, des pharmacies, des infirmeries pour sages-femmes.

En effet, les femmes et les filles travaillent comme tenancières des restaurants et comme serveuses ou employées dans les bistrotts ou maisons de tolérance. Elles sont appelées « Shanga ou mamans restaurants », pour exprimer affectueusement à l'africaine que ce sont des tantes nourricières qui se font aider par les filles employées dans les débits des boissons et restaurants ouverts à la communauté. Les filles âgées généralement de 12 à 17 ans travaillent durement jusqu'à 12 heures par jour. Et dans beaucoup de cas, ce travail conduit allègrement les femmes et filles à la prostitution ou à subir des abus sexuels imposés par les clients ou des employeurs voire même par les hommes en armes.

La ruée vers les minerais alimente le développement de la prostitution chez des filles mineures et des femmes ménagères devenue un réel fléau dans la société. La vulnérabilité en matière de moyens de subsistance, d'éducation et l'accès aux ressources économiques pousse les femmes à exercer ces métiers peu recommandables. Elles se considèrent comme travailleuses de sexe et la majorité est disposée à prodiguer les faveurs sexuelles simplement pour pouvoir accéder aux produits de première nécessité. Il faut dès lors admettre que lié à leur condition de vie, devant l'argent dans les carrières minières, les femmes deviennent fragiles. Ainsi dans les maisons de tolérance et les bistrotts, les clients sollicitent le sexe, commandent de l'alcool et parfois de chanvre pour se droguer et se défouler sur les femmes et les filles. Les viols sont donc monnaie courante. En outre, l'usage systématique du préservatif est souvent rare faute de stock insuffisant dans ces milieux ruraux et de refus par certains clients prêt à payer davantage pour remplir de relations sexuelles non protégées (sans préservatifs). En cas d'une rémunération, souvent la moitié du salaire est réservée au (à la) propriétaire du bistrot (nganda) pour couvrir la location de la chambre et le repas.

Notons cependant que durant la période de la paix mobutienne (1982-1996), les femmes, pour raison de survie, exerçaient volontairement et librement leurs activités dans les zones minières et les dérapages n'étaient pas tellement alarmants. La donne va changer, selon les Experts des Nations Unies (2001, p.26.), durant la période des conflits armés après 1996 où les femmes et filles travaillaient souvent comme transporteuses, concasseuses, pileuses, esclaves sexuelles sous contrainte orchestrée par les groupes armés en échange de leur vie.

### 3. Incidences d'exploitation minière sur les femmes

Dans ce point, il est question d'analyser quelques risques encourus par les femmes dans l'exercice de leurs tâches en vue d'en évaluer l'impact sur la condition des femmes.

#### 3.1. Risques dans l'exercice de leurs activités

En jouant leur rôle dans les activités de la chaîne de production des minerais, les femmes du Sud-Kivu avaient connu toutes sortes de violations de leurs droits humains comme femme. Il s'agit des viols et diverses violences dont les coups et blessures, injures, humiliation, chantage, travail forcé, arrestations arbitraires, extorsion des biens, tortures inhumaines, fouille corporelle, enlèvements, esclavage sexuel, pour ne citer que cet échantillon.

Les groupes des hommes armés (armées loyalistes, milices, rebelles) sont pointés comme les principaux acteurs des viols, violences et violations des droits humains de femme au Sud-Kivu. En effet, contextuellement, à partir de 1996, au fur et à mesure de la progression des rebelles de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) luttant contre le régime de Mobutu, appuyés par l'armée rwandaise, ougandaise et burundaise, leur chef et Porte-parole, Laurent Désiré Kabila, signa des contrats avec un certain nombre de sociétés étrangères (du monde occidental). Associés à des potentats locaux et à des hommes d'affaires de Goma, Bukavu et Kisangani, s'installèrent alors des chefs de guerre cherchant à unifier différents groupes armés ethniquement homogènes pour la défense de leurs intérêts économiques. Les zones occupées furent systématiquement dépouillées de leurs ressources pour financer la guerre contre le régime de Mobutu et plus tard contre celui de L. D. Kabila. Les stocks de minerais, mais aussi de café, de bois, le bétail et les fonds qui se trouvaient dans les territoires conquis furent transférés vers les pays alliés ou bien exportés sur les marchés internationaux par les « hommes forts » de la rébellion. Ce fut le début de la mainmise des lobbies militaro-commerciaux rwandais et ougandais sur les ressources naturelles de l'espace congolais qu'ils contrôlaient d'après les études menées par Jacquemont (2009, pp.38 – 62).

Au Sud-Kivu, les groupes militarisés étaient partout. Les rebelles des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), le principal groupe militaire Hutu-rwandais composé d'anciens miliciens Interahamwe rwandais, forçaient la population civile à travailler pour eux. Ils imposaient un régime de terreur sur les creuseurs dans les mines ainsi que sur les femmes comme maillon actif dans la chaîne de production minière. Dans les différents territoires du Sud-Kivu, dans le Parc National de Kahuzi-Biega et les Réserves naturelles d'Itombwe, Ngandja... ils contrôlaient des centaines des mines, comptant chacune une vingtaine d'artisans. L'armée officielle ne fut pas en reste c'est-à-dire les Forces Armées Congolaises (FAC) et les forces combattantes du RCD à partir de 1998. Les femmes et les filles du Sud-Kivu payèrent un lourd tribut pour leur vie et la survie de leurs progénitures.

La violence sexuelle a été donc utilisée comme une arme de guerre par la plupart des forces impliquées dans les guerres de "libération" à répétition à

travers le Sud-Kivu. Des combattants du RCD, des soldats Rwandais ainsi que des combattants des forces dites négatives qui leur étaient opposées à savoir les Maï-Maï (Milices des autochtones), les groupes armés des Hutu Rwandais ont, de façon fréquente et parfois systématique, violé des femmes et des filles après des incursions, des expéditions punitives contre les villageois ou des embuscades sur les routes menant aux chantiers miniers.

### 3.2. *Impact sur les femmes*

Globalement, l'exploitation artisanale des minerais a constitué un frein évident à l'émancipation de la femme et plus particulièrement à l'autonomisation socio-économique de la femme au Sud-Kivu. Cependant, une panoplie d'incidences des activités minières sur des femmes sont à relever dans l'ordre ci-après :

Sur le plan sanitaire, ces activités engendrent des infections respiratoires (Bronchopneumonie, pneumopathie, angine) du fait de l'inhalation de la poussière. Les « Mamans Twangueuses » et « Hilux » plus particulièrement qui pilent, tamisent le concassé et transportent les colis sont les plus exposées au premier chef. A cela s'ajoute les accidents mortels compte tenu des techniques d'extraction du minerai qui s'avèrent archaïques et des chutes dues au relief abrupt (région montagneuse). Non exhaustive est la liste des maladies fréquentes dont se plaignent les femmes exerçant dans les carrières minières selon les sources des Hopitaux de Kalehe, Idjwi et Kamituga (2020). En guise d'illustration : la pneumonie, la bronchopneumonie, les maladies sexuellement transmissibles (blennorragie, syphilis, VIH/SIDA), les gastro-entérites, les maladies des reins (insuffisance rénale aiguë, pyélonéphrite...), les maladies des voies urinaires (cystite aiguë, urétrite non gonococcique) et l'hydrargyrie (intoxication due au mercure).

Parmi les symptômes, notons la lombalgie, les douleurs lombo-pelviennes (bas-ventre), les céphalées, les insomnies et cauchemars (dus à la fatigue, des vomissements et une sensibilité extrême à la lumière. En outre, certains accidents de santé sont à déployer : les avortements avec saignée, les blessures traumatiques, les grossesses non désirées (après viols), etc.

Les femmes sont donc exposées à plusieurs maladies dans les zones minières. Certaines des affections citées ci-haut ont des incidences nuisibles sur la fécondité des femmes en âge de procréer. En outre, ces femmes qui fréquentent les sites miniers, n'échappent pas aux effets de radiation des minerais (coltan, cassitérite, wolfram). Il est donc grand temps de mettre sur pied des mesures d'encadrement pour épargner les femmes des inconvénients de l'exploitation artisanale des minerais sur leur santé physique et mentale.

Sur le plan économique, l'abandon de l'agriculture a entraîné les conséquences néfastes sur la communauté du milieu rural et même pour celle des centres urbains. La pénurie en denrées alimentaires reste chronique entraînant un lot des problèmes sur la santé : malnutrition des enfants, des femmes enceintes et même d'autres adultes. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, en sigle FAO, 10 à 30% de la population du Sud-Kivu souffre de malnutrition sévère, alerte de sa part, le Père

Jésuite De Failly (2000). Notons en passant que les femmes participent aussi à l'exportation frauduleuse des matières premières faisant perdre ainsi des devises au Trésor Public de la RDC.

Sur le plan social, ces activités ont entraîné la dépravation des mœurs chez les femmes susceptibles d'accroître le taux des infections sexuellement transmissibles (IST). Elles ont contribué à vider les classes de leurs élèves qui étaient sollicités pour aider leurs parents dans la recherche de l'argent sur les sites ; ce qui conduisit à une baisse d'un taux de scolarisation dans les zones d'exploitation artisanale des minerais. Les risques de divorces sont fréquents après l'enrichissement rapide de la femme qui a tendance à commander au foyer. En effet, le mélange des populations en provenance de diverses régions du pays qui se rencontrent dans un centre, a favorisé l'acculturation, la monétarisation, l'accès à un nouveau système des valeurs. Ces éléments sociologiques précités, ont occasionné une destruction des rapports sociaux et rompu souvent la cohésion des groupes.

Sur le plan de la dignité humaine, les femmes exerçant les activités sur et autour des sites miniers sont souvent surexploitées. Leurs droits sont violés fréquemment, mais à cause de l'absence de structures de défense, de protection et de promotion de la personne humaine en milieu rural, les femmes sont abandonnées à leur triste sort.

En effet, elles subissent des viols qui entraînent de grossesses non désirables. Sur le chemin vers le site minier, elles sont victimes de violences physiques (coup, blessures, etc). Elles essuient des injures pour avoir exprimé un avis contraire comme pour dire la liberté d'opinion et d'expression ne leur est pas permise. Toutes ces infractions à l'endroit des femmes restent impunies quand bien-même elles soulèvent unanimement de l'indignation.

De l'autonomisation financière, les conditions de travail des femmes dans les mines artisanales échappent encore largement au contrôle de l'Etat et demeurent très préoccupantes car de nombreuses femmes dépendent des revenus procurés par l'économie minière informelle pour soutenir leurs ménages. En ce qui concerne la présence des femmes sur les sites miniers, l'on a mis en exergue notamment la pauvreté, le manque d'éducation et le chômage qui ont motivé les femmes à travailler dans les mines artisanales et que si d'autres moyens de subsistance lucratifs se présentaient, les femmes quitteraient les mines artisanales.

Parmi les obstacles à l'autonomisation financière des femmes, relevons les croyances traditionnelles discriminatoires qui considèrent que les femmes ne peuvent pas creuser au risque de faire disparaître le minerai. Elles relèguent ainsi les femmes à des tâches auxiliaires particulièrement toxiques, notamment trier, piler les roches, tamiser et nettoyer pour recueillir les minerais, manipuler les déchets sans aucune protection et enfin transporter des colis à un vil prix avec tous les risques possibles de la forêt aux centres d'évacuation. Il s'observe obstinément une ségrégation du travail sur le genre puisque très peu de femmes sont propriétaires des carrés d'exploitation, détiennent un permis d'exploitation ou sont négociantes notamment du fait apparemment que ces activités

nécessitent un grand capital de départ et implicitement c'est à cause de la division discriminatoire du travail entre les sexes.

A ce propos, l'accès aux terres et à leur exploitation constituent des enjeux de survie pour la majorité des populations et des femmes dans les zones rurales. Cependant, d'importantes superficies de terre sont facilement concédées à des exploitants miniers sans études préalables sérieuses des impacts sur des communautés dont les femmes. Celles-ci ont souvent exclues des consultations et compensations du fait qu'elles ont seulement des droits d'usage sur les terres agricoles à travers leurs maris et leurs fils. Le gouvernement congolais reconnaît que « l'accès des femmes congolaises aux ressources économiques nationales et aux facteurs de production reste très limité [...] Bien qu'elles jouent un rôle important dans l'économie, elles ne sont pas propriétaires des moyens de production telles que la terre, les intrants agricoles, et n'ont pas accès aux nouvelles techniques culturales ni aux crédits agricoles » note le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes, CEDAW (1997, pp.11-12).

## Conclusion

En termes de conclusion, que pouvons-nous retenir de notre réflexion sur la condition de la femme dans la chaîne d'exploitation artisanale des minerais au Sud-Kivu (Est de la République Démocratique du Congo) ?

L'évaluation de l'importance des activités des femmes dans le secteur d'exploitation artisanale des minerais a montré que le contexte des guerres à répétition à l'Est de la RDC avait aggravé la paupérisation des congolais depuis le régime du Président Mobutu ayant entraîné l'abandon de l'agriculture en milieu rural par les femmes. Celles-ci trouvèrent mieux d'embrasser les activités liées à la chaîne de l'exploitation artisanale des minerais ; cette dernière est jugée rentable à court terme. Les raisons et motivations des femmes qui travaillent dans les sites miniers sont entre autres : la survie des membres de la famille, l'irresponsabilité du père qui n'assume plus son rôle à cause du chômage et la scolarisation des enfants. Pour les filles, c'est la volonté d'aider les parents dans leurs lourdes et diverses charges qui est avancée comme raison principale de leur présence active dans les sites miniers.

En ce qui concerne l'impact sur la condition féminine, disons qu'il est globalement négatif. Les maux suivants sont attestés : les problèmes de santé, l'abandon scolaire pour les filles, le viol, le divorce, les violences sexuelles, l'esclavage sexuel, les naissances indésirables, les mariages forcés, le travail forcé ; bref, les violations des droits humains de femme. Les facteurs démobilisateurs évoqués ci-haut constituent un réel obstacle à l'autonomisation de la femme, à son émergence, au respect de ses droits ; bref, à son développement intégral.

De ce qui précède, l'autonomisation financière des femmes reste encore pour longtemps une illusion dans la province du Sud-Kivu. Les facteurs causaux ne manquent pas : perception traditionnelle de la femme considérée comme non



égale à l'homme, division du travail discriminatoire en défaveur de la femme dans l'exploitation minière, manque de capital conséquent pour être propriétaire de puits. Un autre facteur majeur est le contexte de conflits armés à répétition, avec son lot de violation des droits de la femme.

La quasi-inexistence de structure de promotion et de protection des femmes favorise la surexploitation et la violation des droits de ces dernières en milieu rural. Ainsi face à cette situation que vivent les femmes, il est urgent de faire prendre conscience à ces dernières de ne pas demeurer abattues mais de faire appel à leur résilience qui doit être renforcée pour retrouver leur rôle dans la société. Il est également nécessaire de favoriser son autonomisation socio-économique qui doit impérativement passer par la restauration physique et mentale (sanitaire), psycho-sociale, juridique avec réparation financière et matérielle mais aussi par la restauration de son milieu naturel (réhabilitation sur tous les plans de son environnement).

L'appui efficient à la promotion des femmes rurales doit se concrétiser par une formalisation de la structure des femmes. Cette structure doit ensuite être insérée dans l'organisation globale des acteurs du secteur minier.

### Références bibliographiques

- Archives de la Division Provinciale des Mines à Bukavu, *Ordonnance-Loi n°76-019 du 13 Février 1976* approuvant la Convention minière signée en date du 31 Mai 1974 entre la République du Zaïre et les adhérents de la SOMINKI.
- Archives de la Division Provinciale des Mines à Bukavu, *Ordonnance-Loi n°82/039 du 5 Novembre 1982* portant la libéralisation du secteur artisanal des matières premières (or, diamant).
- Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW)/ZAR/2, 10 february 1997.
- GANDON, Anne-Line, « L'écoféminisme : une pensée féministe de la nature et de la société », in *Revue Recherches féministes*, N°1, Vol.22, 2009, pp.5-25.
- JACQUEMOT, P., 2009, *Ressources minérales, armes et violences dans le Kivu*, Hérodote.
- JEANNE Françoise Vincent, 1966, *Femmes africaines en milieu urbain*, Orstom, Paris.
- Loi n°007/2002 du 11/7/2002* portant code minier de la RDC, Article 1<sup>er</sup> cité par MAYUNDO Muyumba, F., 2007, *L'exploitation minière dans la province du Sud-Kivu : De la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de l'Etat*, UNIC, Bukavu.
- MABOLOKO, NG., 2007, *RDC et l'Afrique dans le monde contemporain, géographie actualisée*, Académique Presse, Kinshasa.

- MALU, M.R., 2006, *Le travail des femmes en République Démocratique du Congo. Exploitation ou Promesse d'autonomie ?* UNESCO, Paris.
- MASHI, N., C., 2016, *Evolution de la production minière et ses effets d'entraînement au Kivu-Maniema (1902-1960)*, Thèse doctorale, Tome 1, Université Pédagogique Nationale de Kinshasa (RDC), Kinshasa.
- MAYUNDO, M.F., 2007, *L'exploitation minière dans la province du Sud-Kivu : De la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de l'Etat*, Mémoire (inédit), UNIC/Bukavu.
- MINISTERE DE LA COOPERATION, 181, *Manuel sur les routes dans les zones tropicales et désertiques*, Tome III, éd. Laboureur, Paris.
- MTHEMBU-SALTER, G., 2009, *La dynamique sociale et économique de l'industrie minière à Kalima, RDC*, Institut d'Etudes de Sécurité.
- MUTABAZI, N. et NYASSA, S., « L'exploitation du Coltan en République Démocratique du Congo, Trafic et guerre », in SAEW, 2008. Site Web : <http://www.culturck.net>
- MUZALIA, G., BAHATI, A., BATUMIKE, E. et BISIMWA, S., *Ni paix, ni guerre. La persistance des conflits et de l'insécurité dans le territoire de Kalehe au Sud-Kivu*, Rapport collectif publié par CRG, GEC-SH et GIC, Mars 2022, p.6-44. Site web : [www.gicnetwork.be](http://www.gicnetwork.be)
- NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Addendum to Report of the Panel of Experts on the illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of The Congo*, New York, 10 November 2001, p.26.
- RFDA et RDDP, « Le corps des femmes comme champ de bataille » in *International Alert*, Rapport 2004.
- SHAFIEE Topal, « An overview of global gold market et and gold price forecasting », in *Ressource Policy*, n° 35, 2010.
- VANDANA, Shiva, 1995, *Ecoféminisme* cité par GANDON, A.L., (2009).
- VLASSENROOT Koen, 2003, « Violences et constitution de milices dans l'Est du Congo : le cas des Mayi-Mayi », in *L'Afrique des Grands Lacs d'Afrique*, Anvers, L'Harmattan, Paris.